



Commune de Ballaison

INFOS BALLAISON N° 67 / Juillet 2018

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Juillet 2018

PRÉSENTS : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, M. BOULENS Philippe, Mme BOURET Ariane, Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste.

EXCUSÉS : Mme RAPIN Christiane, M. PIERRON Hervé, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. MILLET Jean-Pierre (jusqu'à 20H45, heure à laquelle il rejoint l'assemblée délibérante), Mme DEBUYSSCHER Audrey.

ABSENT : M. GOBANCÉ Christian.

POUVOIRS :

Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à M. WOESTELANDT Baptiste,
M. PIERRON Hervé a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe,
Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle,
M. MILLET Jean-Pierre a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques (jusqu'à 20H45, heure à laquelle il rejoint l'assemblée délibérante).
Mme DEBUYSSCHER Audrey a donné pouvoir à M. BOULENS Philippe.

A été élue secrétaire : Mme BOURET Ariane.

Monsieur le Maire souligne la présence de Marie-Claude Trosset, de retour à son poste en mi-temps thérapeutique après un congé maladie. Elle sera présente 4 après-midi par semaine.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse, du 01/01/2018 au 31/12/2021.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22/05/2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22/05/2018 a été modifié pour tenir compte de différentes remarques des membres de l'assemblée, lors de la séance du 19/06/2018. Il a été communiqué aux membres du conseil municipal pour approbation. Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuvent en l'état, suite aux modifications apportées.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19/06/2018 :

Les membres de l'assemblée approuvent en l'état le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19/06/2018.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°17.7.10/2018 : suppression de la régie des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et création d'une régie pour le service extrascolaire, à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Monsieur le Maire a décidé, le 10 juillet 2018, de créer une régie de recettes pour l'accueil extrascolaire (ALSH) auprès du régisseur de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2018. Elle sera installée dans les locaux de « la Pérés'cool » 25, chemin de l'Eglise à Ballaison. Elle fonctionnera du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année et encaissera les produits suivants :

- *Participation demandée aux familles pour la prise en charge de leurs enfants lors de l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires.*

Ces recettes seront encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- Paiement dématérialisé

- Chèques bancaires, postaux et assimilés, libellés en euros
- Bons Vacances CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

Le montant maximum de l'encaisse de la régie sera de

- 15 000€ (quinze mille Euros) : Compte de dépôts de fonds au trésor
- 2 000 € (deux mille Euros) : Autres recettes

Monsieur le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Suite à la modification des rythmes scolaires, Monsieur le Maire a également décidé, le 10 juillet 2018, de clôturer la régie de recette des TAP (Temps d'Activités Périscolaire) à compter du 1^{er} septembre 2018.

Décision n°18.7.3/2018 : avenant n° 03 au MAPA au groupement de commande Commune/Syane/Siev pour la sécurisation et la mutualisation des arrêts de bus sur la RD 225 - Lot 1A COLAS-R.A.A Centre PERRIER 74 :

Dans le cadre du marché d'appel d'offres passé avec la société COLAS RAA- PERRIER 74, sise 43 rue des Entreprises 74550 PERRIGNIER, un acte d'engagement a été signé le 02 octobre 2017, pour montant initial de 377.619,77€ HT, soit 453.143,72€ TTC, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle du **lot 1 A**, concernant les terrassements et les VRD de la sécurisation et la mutualisation des arrêts de bus sur la RD 225 (Chemin de l'Epine/Marcorens). Un avenant n°1 de 18.157,30 € HT, soit 21.788,76€ TTC a été signé le 6 avril 2018 et un avenant n°2 de 43.083,11€ HT, soit 51.699,73€ TTC a été signé le 25 juin 2018.

Un avenant n°3 au lot N°1A, concernant la tranche conditionnelle a été déposé par l'entreprise COLAS pour la raison suivante : modification des bordures à l'arrière du trottoir à la suite des dégradations sur les bordures déjà en place, pour un montant de 4.678,80€ HT, soit 5.614,56€ TTC. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de +1.06 %.

Monsieur le Maire, par décision du 20 juillet 2018, a décidé de signer cet avenant n°3 selon les montants évoqués ci-dessus. Le nouveau

montant du marché public est porté à 443.538,98€ HT soit 532.246,78€ TTC.

PERIS'COOL

Convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » de la CAF :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier de la CAF (Caisse d'Assurance Maladie) qui explique qu'un nouvel espace sécurisé nommé « Mon compte partenaire » est créé sur le site : www.caf.fr. Un seul identifiant et un seul mot de passe par utilisateur permettront d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires des caisses d'Allocations familiales. La saisie sur ce compte des diverses données statistiques en matière d'équipement, de nombre d'enfants présents, d'horaires, etc... sera plus aisée et rapide, et permettra ensuite à la CAF de calculer le montant des aides qui seront accordées à la commune.

L'adjointe au maire chargée de l'Enfance souligne le gros travail fourni par la directrice du centre périscolaire, pour collecter toutes ces données, en lien avec la CAF, la MJC de Douvaine, la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) et autres organismes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » avec la caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie, 2, rue Emile Romanet 74000 ANNECY. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

ENFANCE ET JEUNESSE

Renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention intercommunale relative au Contrat Enfance Jeunesse est en vigueur entre la caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF 74) et les trois communes de Bons-en-Chablais, Douvaine et Ballaison.

Ce Contrat Enfance Jeunesse permet la prise en charge par la CAF d'une partie des coûts de fonctionnement de l'équipement nécessaire pour les actions menées auprès de la Jeunesse.

Monsieur le Maire communique une documentation aux membres du conseil

municipal présentant le Contrat Enfance et Jeunesse et invite l'assemblée à se prononcer sur son renouvellement, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et précise que la convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

PERSONNEL COMMUNAL

Suppression et création d'un poste à temps non complet au service enfance :

Monsieur le Maire précise que le service Enfance comportait pour l'année scolaire 2017/2018 les postes suivants :

- Directrice du centre périscolaire : « La Péris'cool ».
- Un poste d'animateur périscolaire en CDI 14h00 par semaine annualisées
- Un poste d'agent de restauration scolaire en CDI à 16h00 par semaine annualisées
- Un poste d'animateur périscolaire en CDD à 26h50 par semaine annualisées
- Un poste d'animateur périscolaire en CDD à 17h50 par semaine annualisées
- Deux postes d'animateurs périscolaires en CDD à 22h00 par semaine annualisées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n°13 du 3 avril 2018, concernant le souhait de dérogation aux rythmes scolaires actuels, pour revenir sur la commune à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2018. Monsieur le Directeur Académique DSDEN de la Haute-Savoie (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) a émis un avis favorable à cette demande, par courrier du 14 juin 2018.

Cette prochaine modification des rythmes scolaires aura une incidence sur le temps de travail du personnel qui travaille avec les élèves, notamment ceux du service Enfance. La délibération du conseil municipal n°7 du 23 mai 2017 a créé un poste d'animateur périscolaire en CDI de 14h00 annualisées. Les calculs réalisés par la directrice du centre périscolaire montrent que 13h00 annualisées seront suffisantes pour ce poste, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, supprime le poste d'animateur périscolaire en contrat indéterminé de droit public de 14h00 annualisées hebdomadaires, à compter du 31 août 2018.

L'assemblée crée un poste d'animateur périscolaire en contrat indéterminé de droit public de 13h00 annualisées hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget principal 2018.

Tarif repas des agents et des enseignants au restaurant scolaire :

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2016 portant création d'un service communal de restauration scolaire et d'accueil périscolaire et prévoyant la fixation ultérieure des tarifs de ces services ;

Vu la décision du maire du 24 mai 2017 portant attribution du MAPA de fournitures de repas et de goûters au restaurant scolaire de la commune ;

Vu la décision du maire du 5 avril 2018 concernant la signature de l'avenant N°1 au MAPA de fournitures de repas et goûters au restaurant scolaire de la commune ;

Vu la délibération n°5 du 22 août 2017 sur le tarif des repas applicables aux agents communaux et aux enseignants.

Vu la mise en place d'un site de réservations initialement destiné aux familles des enfants scolarisés aux écoles de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle que l'accord-cadre à bons de commande passé avec le prestataire MILLE ET UN REPAS prévoit la livraison de repas pour :

- les élèves fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de la commune,
- les enseignants affectés à ces écoles,
- le personnel communal

Suite à la proposition de réactualisation des tarifs de l'entreprise MILLE ET UN REPAS, Monsieur le Maire propose l'application du tarif à l'unité :

A partir du 1^{er} septembre 2018

= **4,20€ TTC**

Pour rappel, pour l'année scolaire 2017-2018

= 4,10€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à partir du 1^{er} septembre

2018 le tarif d'un repas au restaurant scolaire de la commune à 4,20€ TTC pour les agents communaux et les enseignants.

L'assemblée précise que les autres modalités décrites dans la délibération du 22/08/2017 demeurent inchangées.

Monsieur Jean-Pierre MILLET, conseiller municipal, rejoint l'assemblée à 20h45.

FETE ET CEREMONIES

Retour sur les manifestations du mois dernier :

- 14 juillet : Monsieur le Maire remercie tous les participants à la fête du 14 juillet, notamment la batterie-fanfare d'Ambilly et le Sou des Ecoles. Le beau feu d'artifices, une ambiance sympathique et une très bonne paëlla ont contribué à sa réussite. Un bémol tout de même : la population était moyennement présente. L'année prochaine, Monsieur le Maire invite l'assemblée à accentuer la publicité autour de cet événement.
- Cinéma : les conditions météorologiques n'étaient pas favorables, la séance a eu lieu à l'intérieur de la salle polyvalente. Les enfants de la commune, peu présents, avaient déjà vu le film « Coco », projeté dans le cadre scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

- Visite de sites départementaux : Chrystelle Beurrier, conseillère départementale, a invité le CMJ à visiter les locaux du Conseil Départemental. Les enfants ont pu s'asseoir sur les sièges des élus, et essayer les micros. Puis, ils ont visité les Archives Départementales, où des pièces interdites au public leur ont été ouvertes. Des documents se rapportant à la commune de Ballaison leur ont été présentés : la mappe sarde, les plans de l'ancienne école des Crapons, etc.
- Sortie au parc Walibi : les membres du CMJ se sont offerts une sortie au parc Walibi, organisée par leurs encadrants. Grâce à la faible

fréquentation du moment, ils ont pu profiter au maximum des différentes attractions proposées. Sur le chemin du retour, ils ont même pu regarder dans le bus le match de football ¼ de finale entre la France et l'Uruguay. Ils sont revenus enchantés de leur sortie.

Les adjointes au maire, qui gèrent le CMJ, précisent que de nouvelles élections auront lieu en septembre prochain pour élire 15 nouveaux membres, pour une durée d'un an et demi. Monsieur le Maire les remercie, ainsi que Laure de la MJC Douvaine, et les parents, pour l'excellent encadrement des jeunes sortants, leur permettant d'exprimer leur énorme envie d'œuvrer pour l'intérêt public.

VOIRIE ET RESEAUX :

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 (RPQS)

Lors du dernier comité syndical du SEMV (Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et Voirons), Monsieur le Président a présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017. La mairie l'a transmis le 6 juillet 2018 par courriel ou courrier aux membres du conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît en avoir pris connaissance.

Modification des statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voirons :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 juin 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur du périmètre de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons, avec la création du Syndicat des Eaux des Moises et Voirons à compter du 1^{er} janvier 2018 et un avis favorable a été émis sur le projet de statuts de la nouvelle entité créée par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2017. Lors de sa réunion du 19 juin 2018, le comité syndical du Syndicat des Eaux des Moises et Voirons (S.E.M.V) propose aux communes adhérentes d'adopter une modification des statuts.

En effet, il a été omis de prévoir à l'article 4 : « *Compétences* », la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Il est également nécessaire de revoir la rédaction de l'article 7 : « *Etudes, travaux et prestations de services* » de la façon suivante :

Le Syndicat peut :

✓ *Réaliser, à la demande d'un de ses membres, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou syndicat mixte, des prestations de service se rattachant à son objet. Les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles de la commande publique en vigueur.*

✓ *Assurer à la demande des collectivités membres ou d'autres collectivités, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec les travaux entrepris par le Syndicat pour ses propres ouvrages.*

✓ *Tout projet d'extension ou de renouvellement de réseaux et des autres ouvrages devra faire l'objet d'une décision du Comité Syndical.*

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal à ce sujet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voirons dont un exemplaire sera annexé à sa délibération et concernant notamment l'ajout de la Gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de la nouvelle rédaction de l'article 7, concernant les études travaux et prestations de services, telle que présentée ci-dessus.

Après ces modifications, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voirons.

Prix de l'eau :

Les élus font remarquer que la facture d'eau de la plupart des habitants de la commune a baissé un peu, du fait de la mutualisation des coûts entre les anciens SIEV (Syndicat des Eaux et Voirons) et SIEM (Syndicat des Eaux des Moises), devenu SEMV (Syndicat des Eaux des Moises et Voirons). Le prix au m³ est de 1,60 €, hormis les nouveaux raccordements aux eaux usées.

Contrat pour l'achat de carburant par carte de paiement

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'actuellement, les services techniques se rendent à la station de service

du SUPER U à Loisin pour les achats de carburant.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, ce supermarché a supprimé la possibilité d'effectuer les achats de carburant sans carte de paiement et la commune ne pourra plus se rendre en libre-service à la station-service.

Un contrat peut être mis en place avec la station de service super U et la CFCM, société qui propose aux professionnels exploitant une station-service de remettre à leurs clients une carte de paiement privative, leur permettant de continuer à se servir aux pompes de carburant quand ils le souhaitent, avec paiement différé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la fourniture d'une carte de paiement pour l'achat de carburant avec la station-service SUPER U et la société CFCM.

Monsieur le Maire précise que le service technique va installer dans les véhicules communaux des carnets destinés à recueillir les dates de passage à la pompe à essence, avec indication des kilométrages et des quantités acquises.

Travaux sécurisation RD 225 :

- **Information sur les travaux réalisés :**
Les travaux sont terminés, y compris les trottoirs. Les véhicules peuvent à nouveau circuler. L'entreprise COLAS a réalisé un très bon travail. Les marquages au sol promis restent à faire, pour que les automobilistes se rendent compte qu'ils arrivent dans une zone d'habitations. Monsieur le Maire félicite les adjoints à la voirie et à l'urbanisme pour le gros travail fourni pour suivre ces travaux.
- **Lampadaires :**
Un conseiller municipal demande pourquoi les trois derniers lampadaires installés dans le hameau de Marcorens ne sont pas identiques aux autres. Monsieur le Maire répond qu'au départ le même type de matériel était prévu, mais que sur la demande de riverains, il a été décidé d'installer les mêmes lampadaires que ceux installés au centre village sur la partie très habitée de Marcorens, pour conserver le cachet et

l'esthétisme du hameau. Ils sont moins hauts, il a fallu en prévoir plus, cela a entraîné un surcoût. Pourtant, ces mêmes habitants reprochent désormais que cet éclairage aux leds est trop puissant sur les habitations.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Environnement :

Le responsable de la commission Environnement fait le compte-rendu de la réunion de la commission Environnement du 3/07/2018, où un bilan de mi-mandat a été fait, ainsi que des perspectives.

Actions réalisées :

- L'action O pesticide, avec la signature d'une charte en 2015 et l'établissement d'un plan de gestion différenciée, établi en octobre 2017 par la société Hélianthème, pour la mise en place d'un plan de désherbage communal par les services techniques. Un événement de communication sur cette action a été organisé le 28/04/2018. Il est prévu de faire une demande d'évaluation de cette action et de poser des panneaux « commune O phyto » pour renforcer cette communication.
- La sensibilisation au tri des déchets, avec une exposition sur leur traitement, réalisée en juin 2017, lors d'une animation des parents d'élèves. Il est prévu d'informer la population sous une forme à définir, avec le concours de Thonon Agglomération.
- La journée « nettoyage des fossés » a eu lieu le 24 mars 2018, avec la participation d'une trentaine d'adultes et d'une dizaine de jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). 3 m3 de déchets ont été récoltés. L'année prochaine, cette journée sera programmée le 23 mars.
- Un verger communal a été réalisé, en collaboration avec les associations « Art Terre » et « Les Croqueurs de Pommes ». Il a été inauguré en novembre 2017. Deux animations doivent être réalisées auprès des

élèves des deux écoles de la commune.

- Une sensibilisation aux actions de fleurissement a eu lieu lors de la journée nature, avec la participation de M. Gilles HOUDU. Cette manifestation sera reconduite en 2019. Il est nécessaire de prévoir la campagne de photographies à opérer et de choisir le type de manifestation pour la présentation des maisons fleuries.

Actions à venir :

- Des renseignements seront recueillis sur la gestion des repas servis au restaurant scolaire, par rapport au souci de préservation de la biodiversité, de l'utilisation des circuits courts et de la gestion des restes, afin de réduire la pollution.
- Une réflexion sera menée sur les chemins piétonniers à restaurer ou à aménager. Monsieur le Maire va relancer Thonon Agglomération concernant le projet de sentier pédagogique en cours à Thénières. Quand il sera réalisé, la commune envisage de faire une liaison piétonnière jusqu'au site de la Pierre à Martin.
- M. Guy Guenroc, qui s'était déjà arrêté dans la commune lors d'une marche destinée à sensibiliser le public à la préservation des arbres, sera présent le 22 septembre 2019 à la salle des fêtes, pour dédicacer son livre : sur le chemin de Compostelle », et projeter un diaporama sur ce thème.

Points de collecte tri sélectif :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points de collecte de la Route du Crépy et de la place du Pressoir seront activés à partir du 13 août prochain. Les ordures ménagères ne seront toutefois pas encore acceptées. Une information à ce sujet sera faite auprès des habitants.

Pour permettre de conserver ces points de collecte propres et sans nuisances pour le voisinage, chacun devra se responsabiliser, éviter de déposer ses bouteilles en verre le

dimanche par exemple. Dans les premiers temps de la mise en service, le service technique devra passer tous les jours pour gérer les incivilités. La mise en place des autres points de collecte prévus sur la commune aura lieu d'ici la fin 2019. 4 mois de travail sont nécessaires pour leur réalisation. L'attribution des marchés d'appel d'offres aura lieu en septembre 2018.

Ce changement du mode de collecte est nécessaire pour éviter la construction d'une nouvelle usine d'incinération sur le territoire de l'agglomération. Les personnes à mobilité réduite, pouvant difficilement se déplacer jusqu'à ces points de collecte, ne sont pas oubliées, Monsieur le Maire précise que des solutions sont étudiées.

Commission Communication :

Le bulletin communal « l'Echo de la Colline » paraîtra à la fin du mois. Une plaquette expliquant le fonctionnement du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sera insérée à l'intérieur. Sur cette plaquette, figure une enquête à compléter par les habitants et à retourner à la mairie. L'adjointe chargée des affaires sociales souligne l'importance du retour de ce questionnaire, qui aidera la commune à la réalisation des statistiques pour le Contrat Enfance et Jeunesse.

INTERCOMMUNALITÉ

Information sur les renoncements à préempter (DIA) du président de Thonon-Agglomération :

Dépôt le 16/01/2018 : DIA N°74 025 18 B0001 : Maîtres FUMEX-VAILLANT-WEBER, notaires à Evian-les-Bains, lieu-dit : « Crapon Sud », terrain bâti de 389 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 16/03/2018.

URBANISME

Rapport d'activité 2017 de Thonon Agglomération

Il a été adressé par courriel à chaque conseiller municipal.

Acquisition maison d'habitation - portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 juin 2018 concernant le portage par l'EPF du projet

d'achat de la propriété appartenant à M. Münür ASLAN, à côté de l'école maternelle, figurant en zone Ue (zone d'équipements publics et d'intérêt collectif), pour constitution de réserve foncière, dans le but de réaliser un équipement public. Le droit de préemption a été subdélégué à l'EPF 74.

Le bien concerné, situé sur la commune est cadastré comme suit :

Section	N° Cadastral	Situation	Surface acquérir
E	582	46 chemin de Senoche	19a 35ca

Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, n° 2018-025V0750 du 27/06/2018, soit la somme de 550.000,00€ (cinq cent cinquante mille euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention pour portage foncier, fixant les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour la préemption des biens mentionnés ci avant, à intervenir entre l'EPF 74 et la commune ; L'assemblée rappelle que la durée du portage a été fixée à 10 ans par annuités sous la thématique Equipements Publics. Elle autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Décision concernant les dossiers d'urbanisme :

Déclarations préalables :

Dépôt le 22/06/2018 : M. LAGALISSE Clément, lieu-dit : « Les Nathées, zone UC : zone urbaine correspondant aux secteurs périphériques à dominante d'habitat individuel

Fermeture de terrasse, soit agrandissement de 20 m², côté Sud de la maison : décision de non opposition du 09/07/2018.

Dépôt le 22/06/2018 : M. MERMAZ Joseph, lieu-dit : « Les Hutins », zone Ab : secteur agricole bâti.

Pose de panneaux photovoltaïques en toiture, surface : 19,54 m² : décision de non opposition du 09/07/2018.

Dépôt le 22/06/2018 : M. COCHARD Fabien, lieu-dit : « Impasse des Peupliers », zone Uc : zone urbaine correspondant aux secteurs

périphériques à dominante d'habitat individuel

Réalisation d'une clôture en gabions le long du RD 20 : décision de non opposition du 09/07/2018.

Permis de construire :

Dépôt le 24/04/2018 : M. SONGEON Christophe, lieu-dit : « Le Veigeret », parcelle située - section E, n° 933 et 931, zone Uc : zone urbaine, secteur de structures traditionnelles à préserver

Construction d'une maison individuelle : accord par arrêté du 23/07/2018.

Permis de construire modificatif :

Dépôt le 16/06/2018 pour le permis modificatif M01 au PC initial 16B0007 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh: zone urbaine présentant une structure traditionnelle à préserver.

Création d'un balcon : accord par arrêté du 03/07/2018.

Dépôt permis modificatif M01 au PC initial 17B0010, le 19/06/2018 : Jean SOUILLARD, 346B chemin de la Tuilière, parcelle située - section C, n°996, zone Uc : Zone urbaine correspondant aux secteurs périphériques à dominante d'habitat individuel.

Création de deux ouvertures pour conformité RT (réglementation thermique) 2012 : accord par arrêté du 03/07/2018.

Déclarations préalables :

Dépôt le 04/06/2018 : M. LAYAT Denis, lieu-dit : « Aux Arales », zone Uc : zone urbaine correspondant aux secteurs périphériques à dominante d'habitat individuel.

Construction d'une piscine enterrée 8x4m : décision de non opposition du 15/06/2018.

Dépôt le 14/06/2018 : M. FROSSARD Jean-Claude, lieu-dit : « Les Patèzes », zone Uh: zone urbaine présentant une structure traditionnelle à préserver; et zone Av: secteur viticole de la commune situé dans l'aire d'AOC.

Construction d'une véranda 15,20m². Décision de non opposition du 09/07/2018.

Dépôt le 15/06/2018 : Mme KLEIN Pascale, adresse 396E route du Veigeret, parcelle située - section E, parcelle n° 955, zone Uc : Zone urbaine correspondant aux secteurs

périphériques à dominante d'habitat individuel.

Construction d'une piscine enterrée 7,05 x 3,50 m. Décision de non opposition du 03/07/2018.

Dépôt le 18/04/2018 : M. et Mme PERRILLAT-MONET Eric et Isabelle, lieu-dit : « Chezaboiss dessus », parcelle située en partie en zone A : agricole et en partie et zone Ns : zone naturelle sensible protégée. **Déclaration préalable de division : décision de non opposition du 23/07/2018.**

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine séance du conseil municipal :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 18 septembre prochain.

Sur la demande d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire fait le point de la situation du terrain familial des Gens du Voyage, établi sur Ballaison à la Tuilière. Il rappelle que la commune a fourni deux terrains adjacents, permettant d'accueillir 6 caravanes chacun, selon la réglementation. Un seul terrain a été viabilisé, il est actuellement occupé par une famille. Les VRD (Voirie et réseaux divers) doivent être réalisés pour permettre à une 2^{ème} famille, comprenant des enfants de la 1^{ère} famille occupante de venir s'installer. C'est de la compétence du SYMAGEV (Syndicat mixte des Gens du Voyage), la commune ne participera pas financièrement à ces travaux. Le conseiller municipal fait remarquer que des travaux sont effectués pendant le temps du week-end, ce qui dérange la tranquillité des habitants du voisinage.

L'adjointe à l'urbanisme rappelle qu'un chalet doit être construit, pour lequel la commune attend la déclaration préalable.

INFORMATIONS DIVERSES

Notifications de paiements de la CAF 74, pour le contrat Enfance et Jeunesse et la prestation de service ALSH périscolaire (accueil de loisirs sans hébergement) :

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) a informé Monsieur le Maire du versement de plusieurs aides :

Pour la prestation de service correspondant à l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) au centre périscolaire : 8.947,36 €.

Pour la prestation de service correspondant au Contrat Enfance Jeunesse : une somme de 789,63 €, et une somme de 2.599,42 €.

Versement du fonds de péréquation 2018 :

Le conseil départemental, service des Solidarités Territoriales, a adressé un courrier du 22/06/2018 à Monsieur le Maire, l'informant d'un financement de 82 729 € revenant à la commune, au titre du fonds départemental de péréquation à la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement, au titre de l'année 2017. Ce fonds est réparti entre les communes de moins de 5 000 habitants, autres que celles classées « stations de tourisme », sur la base de 4 critères : leur population selon les données INSEE, le montant de leurs dépenses d'équipement brut, l'effort fiscal qu'elles ont fourni et la longueur de leur voirie.

INVITATIONS DIVERSES

Pèlerinage à Lourdes :

Le directeur du service pastoral d'études politiques et accompagnateur de l'association : « *Chrétien Elu Public* » informe les élus qu'un pèlerinage des élus chrétiens aura lieu à Lourdes, du jeudi 11 au dimanche 14 octobre 2018, il aura pour thème : « les nouvelles responsabilités des élus à l'ère technologique : vers un discernement ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H10.